



CHEF DE CLINIQUE DES UNIVERSITES-ASSISTANT TERRITORIAL (CCU-AT) Discipline médicale : MALADIES INFECTIEUSES ET TROPICALES

1. Présentation synthétique de l'établissement d'accueil

Le Centre Hospitalier de Bourges, est un établissement public de santé de construction récente. Il compte 938 lits (dont 586 lits et places de MCO) répartis sur deux sites, avec un plateau technique performant comprenant deux scanners et deux IRM, trois salles de cardiologie interventionnelle, USIC et USINV, un service de réanimation de 12 lits. Une organisation en pôle est en place avec 7 pôles d'activité clinique et médico-technique et 1 pôle management et ressources. L'établissement emploie 2 000 professionnels dont 180 personnels médicaux.

Le CHB réalise 45 500 séjours en hospitalisation MCO et en ambulatoire et 212 668 venues en consultations externes. Il assure la prise en charge de 51 677 passages aux urgences et traite 81 831 dossiers de régulation médicale sur la plateforme SAMU-SDIS.

Le Centre Hospitalier Jacques Cœur est l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire du Cher regroupant les CH de Saint-Amand-Montrond, Vierzon, Sancerre et le CH spécialisé en psychiatrie George Sand.

La ville de Bourges (100 000 habitants), chef-lieu de département, est idéalement située par autoroute et par train : 1h d'Orléans, 2h de Paris et 1h30 de Tours et Clermont-Ferrand.

2. Présentation du service de l'établissement d'accueil

Nom du service : Médecine Infectieuse

Pôle de rattachement : pôle médecine A (cardiologie-médecine interne-SSIAD-HAD)

Chef de service : Dr WALKER ; 0248484749 ; philippe.walker@ch-bourges.fr

Composition de l'équipe médicale : 4 PH temps plein ; 2 PH temps partiel

Nombre de lits : 22 lits dont 4 chambres avec SAS

Centre de vaccination anti-amarile

Centre antirabique

CeGIDD

Staff hebdomadaire de présentation de dossiers complexes ou à visée pédagogique

Staff mensuel de dossiers complexes pour le VIH

3. Missions confiées (soins, enseignement et recherche) et organisation du temps de présence entre les sites

- Fonctionnement normal de service
- Consultations transversales au sein de l'hôpital et du GHT
- Consultations externes
- Interventions au sein du CLIN et de la CDAI

L'assistant contribue :

- A l'encadrement des étudiants en médecine, en lien étroit avec le chef de service
- Au renforcement de l'attractivité du service d'accueil
- Participation à la recherche clinique et de protocoles en collaboration avec le CHU de Tours et le CHR d'Orléans
- Actuellement TEC à 0.5 ETP (COREVIH de la Région Centre Val de Loire)

4. Les compétences à développer

Enseignement :

Encadrement des externes et internes localement : participation à l'enseignement délocalisé, création et organisation d'ECOS, Participation à la création de contenus pédagogiques universitaires (dossiers progressifs, questions isolées, ECOS etc.), participation à l'animation du réseau régional des infectiologues

Recherche :

Participation active à la recherche clinique en tant qu'investigateur associé, développement d'un projet individuel de recherche ou encadrement d'un projet de travail scientifique/mémoire/thèse, participation aux

publications du service - <u>Soin</u> : Participation aux différents aspects des activités habituelles du service (Cf), Participation possible aux staffs régionaux
5. L'organisation de la permanence des soins
- Dans l'établissement d'accueil : Une ligne d'astreinte partagée avec le Service de Médecine Interne-Diabétologie-Endocrinologie-Nutrition
6. Les valences (enseignement/ recherche)
Encadrement universitaire conjoint Tours/Bourges Valence enseignement/recherche à hauteur de 50% du temps Compétences à développer (Cf plus haut)
7. Les moyens à disposition du chef de clinique-assistant territorial universitaire (plateau technique, plages de bloc opératoire etc...)
Cf plus haut
8. Logement par l'établissement d'accueil
oui
9. Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue du clinicat territorial
Nomination possible
10. Rémunérations, prime d'exercice territorial
Votre employeur sera l'Université de Tours et le CHRU de Tours. Vous ferez l'objet d'une mise à disposition intégrale par le CHRU de Tours dans votre établissement d'accueil. - Traitement de base : réglementation statutaire - Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif - Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des soins
11. Prise en charge des frais de déplacement
oui